

BULLETIN MUNICIPAL

N° 9 – NOVEMBRE 2021

Imprimé par nos soins – Edité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Bernard GILSON N° ISSN 1168-4399

SAINT NICOLAS VIENT A BELRUPT...

Les parents d'élèves de l'école maternelle de Belrupt sont heureux de vous inviter à leur Marché de Noël qui se déroulera le Vendredi 3 décembre 2021 à partir de 17h30 dans la cour de l'école.

Au programme : *Venue du Grand Saint Nicolas, chants de fin d'année par les enfants, feu d'artifice suivi d'un marché de Noël au profit de l'école du village. Objets fabriqués par les enfants et les parents, vin chaud et douceurs*

Venez nombreux ...

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Parmi les récentes décisions du Conseil Municipal, figure l'actualisation de la convention pour fournir l'eau potable à Haudainville – cette convention lie la Commune de Belrupt et la Communauté d'Agglo du Grand Verdun qui gère l'eau à Haudainville.

De même, le Conseil a décidé d'offrir à chaque élève de la classe de CE 1 le livre écrit par notre concitoyen, Monsieur Michel Jilet, La mairie d'Haudainville va faire de même pour ses élèves dans cette même classe. Monsieur Jilet fera également une intervention pédagogique en classe.

Le Conseil Municipal a pris l'engagement d'enfouir les réseaux de basse tension, d'éclairage public et de téléphonie/fibre, rue de la Vierge. Les travaux sont prévus en 2022. Pour les autres travaux (eau potable, assainissement pluvial, voirie, etc.), nous attendons l'étude chiffrée de notre maître d'oeuvre. Le Conseil a décidé d'acheter une petite parcelle de terrain pour élargir la rue et ainsi améliorer la sécurité.

Le Conseil a aussi donné mandat au Bureau Municipal pour choisir l'entreprise qui sera chargée de remplacer les 11 velux de la Maison du Verger, 2 rue de la Côte. Ils datent de la fin des années 80 !

De même, le Conseil a adopté le régime indemnitaire des 3 salariés de la Commune (en sachant que pour un, il y aura une actualisation avant la fin de l'année).

Un contrat occasionnel a été conclu avec notre habituelle archiviste, chargée de ces travaux (un mois environ de travail tous les 4 ou 5 ans).

Sur la demande d'un conseiller, il a été débattu pour savoir si il fallait donner un nom aux habitants de Belrupt. A l'unanimité, le Conseil a décidé d'en rester à l'expression « des Loups de Belrupt ».

Une première réunion de travail aura lieu début décembre pour la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme), le règlement qui définit le droit à construire dans le village et les règles de construction à respecter. Nous en reparlerons abondamment car c'est un sujet important.

Enfin, le Conseil a décidé de solliciter une subvention dans le cadre du plan de relance national pour créer un parcours de santé dans le village – à la demande du Conseil des Jeunes.

Tous les détails sont accessibles en mairie – notez par ailleurs que le compte rendu des réunions du Conseil sont publiés sur le site internet de la commune.

TRAVAUX DE VOIRIE DANS LE VILLAGE

A la suite des récents travaux d'entretien de voirie, rue du Moulin, plusieurs habitants ont souhaité savoir comment cela s'organise.

En fait, c'est simple : notre communauté de communes entretient les couches de roulement des chaussées déjà revêtues, par la technique de l'ECF (enrobé coulé à froid) et fait des passages annuels dans toutes nos communes, selon un calendrier qui équilibre les interventions. C'est ainsi que plusieurs de nos rues en ont déjà profité.

Pour les rues non revêtues encore ou en trop mauvais état, c'est la Commune qui en est chargée. Comme cela va être le cas en 2022 sans doute, rue de la Vierge.

Ce n'est donc pas le même budget et ce ne sont pas les mêmes décideurs et responsables.

CARTES D'IDENTITE ET PASSEPORTS

Depuis la mise en place des systèmes de sécurisation des cartes d'identité et des passeports, seules les communes équipées d'un « DISPOSITIF DE RECUEIL » par l'Etat peuvent délivrer les cartes d'identité et les passeports. En Meuse, seules 11 communes sont équipées :

Verdun, Etain, Varennes, Saint Mihiel, Stenay, Montmédy, Commercy, Revigny, Ligny en Barrois, Gondrecourt, Bar le Duc.

Les services de l'Etat conseillent de remplir une pré-demande en ligne, sur internet et de prendre rendez-vous dans une de ces mairies pour demander leur carte d'identité.

Rappelons que depuis 2014, les anciennes cartes d'identité ont une durée de validité de 15 ans et non plus de 10, même si cela n'est pas écrit sur la carte.

Seul souci : certains pays étrangers ne reconnaissent pas cette prolongation de validité et il vaut mieux demander une nouvelle carte lorsque l'on va dans un de ces pays.

DEPUIS AOÛT : les nouvelles cartes d'identité sont au format des cartes bancaires – comme les nouveaux permis de conduire.

A noter que pour les enfants en garde partagée, il y a toujours deux adresses.

Si votre carte actuelle est encore valide, il n'est pas utile de la remplacer – mais en 2031, tout le monde devra avoir la nouvelle carte.

La durée de validité de cette nouvelle carte est de 10 années.

MERCI !

... à Monsieur Damien Watrin, notre maraîcher, qui offre chaque semaine, depuis la fête patronale début novembre, un « panier de légumes solidaire » :

A tour de rôle, une personne du village qui a besoin de solidarité, d'entraide, de soutien, ou tout simplement qu'on pense à elle, reçoit son panier de légumes tout frais, tout bio !

Merci à lui pour ce geste désintéressé et si humain ...

... Merci aussi à Loïc et Grainne du Chaudron Vert qui ont ravi les papilles de nos aînés lors du dernier repas donné à la salle des fêtes pour la fête patronale. Tous ont dit s'être régalés !

... Merci enfin à Monsieur Luc Franiatte qui a ramassé les feuilles mortes sur « l'usoir » de la Grand Rue, dans son secteur. Quand le temps est à la pluie, ces feuilles au sol sont bien dangereuses.